ÉTIQUETAGE D'ENTRETIEN

LES PRINCIPES DE BASE DE L'ÉTIQUETAGE D'ENTRETIEN

Initialement une marque protégée et pleinement reconnue par la norme ISO 3758

Les cinq symboles d'entretien sont des marques protégées dans la plupart des pays. Ils ne peuvent être reproduits, émis ou utilisés sans un accord de licence spécial avec le GINETEX, copropriétaire des marques avec le COFREET. Cet accord de licence de propriété intellectuelle engage les entreprises à utiliser ces symboles correctement, en tout temps.

Les symboles GINETEX sont également à l'origine de la norme internationale EN ISO 3758.

Les titulaires de licence sont tenus de faire un usage correct des symboles en tout temps, selon les lignes directrices applicables. L'utilisation non autorisée ou inappropriée des symboles peut entraîner des poursuites judiciaires.

Dans les commandes passées auprès de leurs fournisseurs, les entreprises commerciales (grossistes, importateurs, etc.) doivent s'assurer qu'un étiquetage correct des produits soit effectué, conformément aux directives du GINETEX.

Lors de leurs achats, nous recommandons aux consommateurs de vérifier si leurs articles textiles comportent bien ces symboles, avec les instructions d'entretien appropriées.

Fournir un maximum d'informations pour l'entretien textile

Les symboles d'étiquetage d'entretien fournissent des informations sur le traitement "maximum" autorisé et sur le soin approprié pour chaque textile. Ils sont donc destinés aux consommateurs ainsi qu'aux nettoyeurs professionnels (blanchisseries, nettoyeurs à sec).

Les symboles se réfèrent à l'aspect le plus critique de l'entretien d'un article textile. Cela comprend : la coloration, la finition, les accessoires (comme les boutons, les fermetures à glissière) et les applications textiles.

L'information sur ces détails sont la responsabilité des fabricants et doivent être véridiques. Néanmoins, l'étiquetage des soins n'est pas une garantie de qualité.

Un procédé "maximum", mais qui peut aussi être plus doux...

Le procédé d'entretien qui correspond à l'étiquette garantit que le produit textile ne sera pas endommagé. Il ne garantit toutefois pas que les marques de salissure ou que les taches soient effectivement éliminées.

Des procédés plus doux et des températures plus basses que celles indiquées sont toujours autorisés.

Pour plus de clarté, la série complète des symboles (sans exception) doit figurer sur l'étiquette. La séquence applicable depuis 2006 est la suivante :